



Disraeli

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 737

Code d'éthique et de déontologie des élues et élus municipaux de la Ville de Disraeli

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 12 janvier 2026, le conseil a présenté le projet de règlement numéro 737 établissant une nouvelle version du Code d'éthique et de déontologie des élues et élus municipaux.

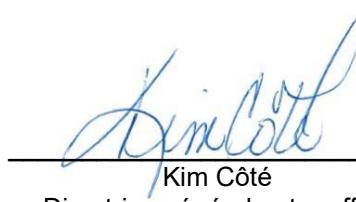
Ce code d'éthique et de déontologie a pour but d'accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil de la Ville de Disraeli et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de celle-ci, d'instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élues et élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre, de prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement et d'assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Les valeurs d'intégrité, de prudence dans la poursuite de l'intérêt public, de respect et de civilité envers les autres membres, les employées et employés de la Ville de Disraeli et les citoyennes et citoyens, de loyauté envers la ville, de recherche de l'équité et d'honneur rattaché aux fonctions servent de guide pour la prise de décision et, de façon générale, la conduite des membres du conseil de la Ville de Disraeli en leur qualité d'élues et d'élus, particulièrement lorsque les situations rencontrées ne sont pas explicitement prévues dans le code ou par les différentes politiques de la ville.

Le règlement sera adopté lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le lundi 9 février 2026, à 19 heures, au Cabaret des arts, situé au 310, rue Laurier, à Disraeli.

Le projet de règlement numéro 737 est disponible dans sa version intégrale à l'hôtel de ville, 550, avenue Jacques-Cartier, Disraeli, G0N 1E0. Toute personne intéressée peut venir en prendre connaissance ou en obtenir une copie aux heures normales d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi, de 7 h 45 à 16 h 30 ou sur le site web (www.villededisraeli.ca).

DONNÉ ET AFFICHÉ À DISRAELI, CE 15^e jour du mois de janvier 2026.



Kim Côté
Directrice générale et greffière

Certificat de publication

Je soussignée, Kim Côté, directrice générale et greffière-trésorière de la Ville de Disraeli, certifie que j'ai publié le présent avis sur le site Internet de la ville au www.villededisraeli.ca et affiché une copie à l'hôtel de ville, 15^e jour du mois de janvier 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15^e jour du mois de janvier 2026.



Kim Côté
Directrice générale et greffière